



FORMATIONS « Handicap »

DIFSESSENS

DYNAMISEZ
VOTRE CAPITAL DIFFÉRENCE

Accueillir en mairie, dans des collectivités territoriales des personnes handicapées,
oui, mais comment ?

Accueillir en centre de loisirs, à la crèche, à la cantine, à l'étude, des enfants
porteurs de handicap, oui, mais comment faire ?

La loi du 11 février 2005 rappelle l'obligation d'accueil des personnes en situation de handicap. Ceci n'est pas sans poser problème aux personnels municipaux, qui doivent s'adapter au handicap, adopter un comportement juste, éventuellement mettre en place les adaptations nécessaires.

Afin d'aider les professionnels, Annick VIDAL, formatrice de DIFSESSENS, propose des sessions de formation et d'information, sur le handicap

Avec plus de vingt ans au service de l'Education Nationale, dont dix ans consacrés à l'enseignement spécialisé (ASH) et à la formation des enseignants du 1^o degré, Annick VIDAL est une spécialiste dans le domaine du handicap.

OBJECTIFS :

Permettre aux personnels municipaux de mieux accueillir les personnes en situation de handicap.

Permettre aux personnels travaillant auprès d'enfants ou d'adolescents, de mieux connaître les différents types de handicaps afin de pouvoir, plus facilement, prendre en charge les jeunes porteurs de handicap.

Apporter des connaissances sur les adaptations nécessaires à l'accueil d'enfants ou adolescents handicapés, les structures de prise en charge et les procédures administratives.

PUBLIC CONCERNE :

Personnels des mairies

Personnels des cantines

Animateurs et personnels de centres de vacances, de centres de loisirs et centres aérés.

Personnels de la petite enfance.

PEDAGOGIE :

Echanges entre les intervenants.

Approche de type « conférence ».

Mises en situation.

Découvertes d'outils



MOYENS :

DIFFESSENS propose différents modules.

- Interventions de 3 heures, d'information générale sur le handicap, modulables selon les besoins.
- Formations sur le handicap et ses conséquences, les adaptations à mettre en œuvre pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap. Connaissance des démarches et procédures à effectuer pour la reconnaissance du handicap et demandes de compensation.

Ces séances de formation, de 3 à 6 heures, peuvent être ciblées par type de handicap :

- handicap moteur
- handicap visuel
- handicap auditif
- handicap cognitif
- autisme
- troubles du comportement
- troubles du langage et des apprentissages

Les sessions de formations comprennent différents temps :

- émergence des représentations,
- apport de connaissance sur le handicap,
- échange sur les difficultés rencontrées,
- proposition d'outils ou adaptations possibles.

Toutes les formations sont adaptables aux besoins des structures et modulables selon vos souhaits.

TARIFS :

Interventions sur site : 100€ de l'heure

Une session de 3H : 300€ TTC

Frais de déplacement si supérieur à 30 km.

CONTACT :

DIFFESSENS Annick VIDAL, 22 rue de l'ancien vélodrome, 26000 VALENCE

Tel : 06 67 64 18 82 Email : annick.vidal@diffessens.fr <http://www.diffessens.fr/>

DIFFESSENS entreprise de formation, animation, conseil pédagogique-

N° SIRET 52376783800023 VALENCE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 26 02185 26 auprès de préfet de région de Rhône-Alpes